

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'impact économique des travaux de la rue Wayez sur les commerçants.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

« Les travaux de réaménagement de la rue Wayez ont débuté il y a seulement trois mois et l'impact sur les commerçants se fait déjà sentir. Un récent article de la « DH » relate la difficulté des commerçants et une perte du chiffre d'affaires importante, qui atteint jusqu'à 70%. Certains disent même qu'ils ne préparent pas les fêtes de fin d'année car c'est inutile et ils subirait une perte trop grande. L'inquiétude est grande et compréhensible. Après avoir affronté depuis maintenant deux ans la crise « Covid », les commerçants vont devoir subir pendant un an, si tout va bien, les travaux qui rendent inaccessible la rue Wayez, tant en voiture qu'en transport en commun. Les bus 49 direction de la gare du Midi ne passent même plus par la place de la Résistance, alors qu'ils ne passent pas par la rue Wayez. En fait, la zone « Wayez-Résistance » est devenue une zone de non-passage. Je suis personnellement allé voir certains commerçants, qui me confirment ce qui est relaté par la « DH ». L'inaccessibilité de la rue commerçante se fait sentir, avec une perte des clients. En plus du problème de l'accessibilité, les commerçants déplorent une ambiance maussade, qui impacte aussi le moral : une rue presque vide, le bruit des travaux, les poubelles qui s'entassent plus rapidement à la suite du manque d'espace.

Bref, pour permettre aux commerçants de tenir, il va falloir un plan ambitieux de soutien, tant par la Région, par la STIB et par la Commune. Le Collège explique vouloir les aider en organisant des activités pour attirer la foule. Mais soyons honnêtes : ce n'est pas en organisant une activité tous les trois mois, qu'on va aider significativement les commerçants. La patinoire, c'est pour une durée d'un mois, et il n'est pas certain que les personnes qui viennent pour cette activité aillent automatiquement faire des achats.

Le Collège prévoit-il d'organiser des activités attractives pour les familles et riverains à un rythme plus fréquent ? Le Collège expliquait que la Région se charge d'un soutien financier. Peut-on connaître le montant de ce soutien par commerçants et quelles démarches doivent-ils faire pour l'obtenir ?

J'aurai également voulu savoir ce que compte faire de plus la Commune pour mieux soutenir les petits indépendants de la rue Wayez?

Le Collège met-il en place des équipes communales renforcées pour maintenir le site proche des travaux propre et accueillant ? Je vous remercie. »

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

« Depuis début octobre, lors du démarrage de ce chantier, nous mettons en place plusieurs actions pour rendre les travaux les moins impactants possible. Ces 3 derniers mois, 3 jours d'animations ont été organisés notamment le 10 octobre, le 31 octobre, ainsi que le 15 décembre. Les commerçants pouvaient s'approprier la rue pour mettre en valeur leurs produits. Des animations ambulantes étaient prévues, ainsi que sur la place de la Résistance et devant l'école, au croisement de la rue de Douvres, pour ne pas oublier les commerçants en bas de la rue Wayez.

De plus, une patinoire est présente du 04 décembre au 09 janvier 2022. La place est illuminée avec un éclairage festif.

Pour chacun de ces événements, des campagnes spécifiques étaient prévues dans les grands espaces d'affichages dans les stations de métro de la ligne 5 et par des annonces locales, dans les bus et en station. Deux autres campagnes ont été planifiées aux stations de métro, sur les bus et par des vélos avec remorque. Il s'agissait de premières campagnes rappelant que les commerces étaient toujours accessibles pendant le chantier et

une seconde campagne conseillait aux Anderlechtois d'acheter localement. Nous soutenons également d'autres initiatives comme la décoration de vitrines pendant les fêtes. En 2022 d'autres animations seront encore organisées comme cette année.

Au sujet des indemnisations, il s'agit bien d'une intervention régionale, dont le montant varie de 2.000€ à 2.700€, en fonction du nombre d'équivalents en temps plein. La prime peut être demandée pour chaque 6 mois de chantier. Notre manager a engagé pour cette période de travaux, aide les commerces pour aider les propriétaires et faire en sorte qu'ils auront tous droit à cette prime.

Pour ces premiers mois de chantier, le manager est allé à la rencontre des commerçants et les a aidés à remplir leur demande auprès de la Région. Plus de 100 demandes de primes ont été demandées. Le manager est quotidiennement présent sur le terrain pour faire le lien entre tous les acteurs de chantier et être à l'écoute des commerçants pour les aider à mettre en place les animations et être en contact régulier avec l'antenne « Lisa ». Au sujet de votre dernière question, des contacts ont eu lieu avec l'agence de Bruxelles-Propreté afin de rendre plus efficace le ramassage des poubelles pendant la période des chantiers. De plus, il est demandé aux différents intervenants des chantiers de ranger leur matériel autant que possible afin que pendant la période de fin d'année, la voirie soit dégagée et permettre à nouveau une circulation automobile normale et faire en sorte que les clients puissent avoir accès à cette rue commerçante, assez importante pour notre Commune. »

G. BORDONARO reste inquiet pour les commerçants. Mme l'Echevine ROEX explique ce qu'il savait déjà, il n'y a rien de nouveau. Il y aura d'autres activités prévues. Il s'y attendait car le Covid n'aide pas. Son groupe est préoccupé et ne veut pas voir le scénario, qui est déjà arrivé dans d'autres villes, que à la suite de grands aménagements de longue durée, des commerçants mettent la clef sur la porte. Une fois que le chantier est fini, que tout est beau, ce seront d'autres commerçants qui vont arriver.

Il insiste sur le fait qu'il faille faire en sorte que les commerçants qui sont là aujourd'hui puissent rester, puissent résister. Avec ce qui est mis en place pour le moment, son groupe est vraiment inquiet.

Il entend que la Commune ne donnera pas des subsides, car les finances communales sont ce qu'elles sont. D'autres communes telle que Evere rendront le stationnement gratuit dans la zone commerçante pour les fêtes afin de soutenir les commerces et permettre aux gens de venir.

Il faut être plus créatifs et plus ambitieux dans l'approche afin d'éviter une catastrophe dans 1 an.